

Les enfants pauvres, exclus de leurs propres structures

Contribution en vue de la journée d'étude du 17 novembre de DEI France : « Pour l'égalité des droits de tous les enfants »

Par Laurent Ott, éducateur et enseignant,

docteur en Philosophie, formateur en école de travail social.

La pauvreté des enfants dans un pays riche n'est pas le seul des paradoxes auquel notre société doit faire face.

En effet, l'omniprésence des questions éducatives, de l'intérêt pour les enfants (même sous son versant négatif de prévention et répression de la délinquance) cache assez bien un phénomène dont la mesure reste à prendre mais dont la réalité est énorme pour qui fréquente les quartiers : l'exclusion des enfants qui en ont le plus besoin, des structures et des services qui avaient pourtant été conçus et mis en place pour les accueillir.

Il faut vivre dans une ville, s'implanter dans un quartier, comme éducateur, comme parent, comme militant associatif et éducatif pour percevoir et mesurer un certain nombre de phénomènes alarmants ; la nécessité de cette plongée implique évidemment une dimension subjective que ne manqueront pas de reprocher ceux qui objectent une version des choses beaucoup plus satisfaisante pour notre société et qui peuvent, il est vrai, s'appuyer sur des données brutes concernant la fréquentation, le nombre de places, la qualité des équipements, la variété des actions . Mais les modalités des d'exclusion qui concernent ces enfants et jeunes sont tellement indirectes qu'il n'y a nulle contradiction avec cette approche quantitative des situations.

Une bonne illustration des chemins d'une exclusion : les mutations de la cantine scolaire

Ces 20 dernières années la situation du marché du travail a augmenté pour les parents des classes moyennes le temps d'éloignement du domicile (horaires décalés, déplacements, distances et bientôt, sans doute, les heures supplémentaires) ; la progression des situations de ruptures, de mono-parentalité a en outre rendu rare et difficile pour ces parents la présence directe auprès des enfants sur des temps continus. Les besoins étaient là, il restait à rendre ces publics laborieux et sur-occupés prioritaires. Et ce sont bien entendu ces familles de classes moyenne qui sont devenue s premières consommatrices des structures de garde, de loisirs, d'éducation, de compléments scolaires, culturels, d'activités diverses et de nombreux séjours (de plus en plus courts mais également de plus en plus nombreux) ; de sorte, que le secteur de l'animation, de la culture et du sport à destination des enfants et des jeunes ne désemplit pas vraiment, voire même s'étend du côté des activités lucratives.

Ce que l'on observe beaucoup moins bien, c'est le lent glissement des publics bénéficiaires ; sur la même période de temps, les enfants venant de milieux beaucoup plus précaires ont connu leurs parents souvent au chômage de longue durée ; l'impact du caractère payant des activités éducatives mais également des services comme la cantine ou la garderie ont tout naturellement incité ces parents à s'extraire de cette offre d'activités. Il est à noter par ailleurs qu'une tendance lourde s'est développée dans le même temps du côté des règlementations locales pour inciter les parents pauvres à la désertion des structures éducatives périscolaires: pratique de surcoûts pour les parents qui ne travaillent pas, mises sur liste d'attente des enfants concernés (s'il reste de la place), culpabilisation latente par les personnels chargés des inscriptions, ou plus simplement et généralement interdiction d'inscription pure et simple de ces enfants dans certaines communes.

Ainsi dans les communes de banlieue, on a assisté sans que cela produise beaucoup d'émotion, voire souvent dans un manque d'analyse complet du phénomène, à la multiplication des « kebabs » au même moment où les cantines perdaient les enfants hébergés chez des tiers, ceux élevés par un parent seul ou issus de familles nombreuses. Il serait tout à fait intéressant de tenter d'analyser cette tendance à la myopie d'autant qu'elle est persistante ; La constance à la non-perception de ce type d'exclusion repose en effet sur différents facteurs mais aussi sur des croyances et des « bons sentiments » :

En premier lieu, on valorise en France une conception de la famille en général et de la parentalité et de la maternité plus spécifiquement, extrêmement marquées sur le plan idéologique : de l'avis de l'opinion publique comme des professionnels éducatifs, une « bonne mère » c'est avant tout quelqu'un qui prend le temps de nourrir ses enfants ; en conséquence, on a tendance à trouver naturellement préférable que les enfants pauvres dont les mères ne travaillent pas, leur soient renvoyés pour les repas. On ne se rend pas compte, ce faisant que ce type de raisonnement est hautement discriminatoire d'une part et est contredit par d'autres éléments bien connus de l'autre : les parents seuls sont souvent absorbés par une vie quotidienne vécue comme étouffante et

compliquée; ils manquent ainsi souvent de moyens, voire même de disponibilité pour assurer les temps de repas ou périscolaires par exemple. Plus encore, comment ne pas relever la duplicité de ce renvoi des enfants vers leurs parents au moment où il est de bon ton de s'élever contre les tendances de ces mêmes familles à se replier sur elles-mêmes, que l'on stigmatise les risques communautaires ou que l'on fustige le manque d'autonomie de ces enfants et adultes?

Dans les faits, à ceux qui prennent la peine de les connaître, les enfants pauvres racontent facilement comment dès l'âge de 7 ou 8 ans, il est fréquent qu'ils déjeunent seuls, en fratrie ou avec la responsabilité des plus jeunes à la maison ; comment beaucoup d'entre eux mangent assez souvent dehors ; comment les repas se composent essentiellement de snacks, de chips dont toutes les enquêtes alimentaires dénoncent le caractère nocif d'un point de vue diététique. Les jours fastes, il reste le bien entendu le kebab, qui remplace ainsi, mais à titre exceptionnel, la cantine pour ces enfants.

Au collège, le phénomène de désertion de la cantine des enfants de milieu pauvre prend un autre visage mais se renforce ; il n'y a pas (ou pas encore) pour ce degré, de politique déclarée d'éviction des enfants dont les parents ne travaillent pas, l'organisation de ces cantines relevant des établissements. Par contre, les pratiques tarifaires habituelles de paiement au trimestre et non au repas, constituent un excellent repoussoir pour les enfants de milieux défavorisés et ce, malgré les pratiques de bourses (dont les dossiers sont compliqués à établir et qui s'accordent souvent par fractions).

Le phénomène d'éviction des cantines est intéressant à analyser car il présente en quelque sorte le modèle de l'exclusion des enfants pauvres de toutes les autres structures censées leur fournir un accueil ou un accès au droit à l'éducation ; on retrouve, en effet, vis-à-vis des cantines, quatre éléments spécifiques notables tels que :

- L'invisibilité de l'exclusion produite (masquée par une offre d'activité en apparence croissante ou le maintien de la fréquentation antérieure)
- Une forme de consensus qui ne se dit pas pour considérer les conséquences de cette exclusion comme de peu d'importance, puisque les parents sont censés constituer une alternative préférable et mieux adaptée pour ces enfants.
- Un renversement de la responsabilité de cette exclusion sur les victimes elles mêmes qui sont supposées actrices de cette désertion ; on met ainsi volontiers sur le compte de l'incurie des parents, une forme de « culture de la consommation », une tendance sociétale au « zapping » l'irrégularité de la fréquentation des enfants pauvres dans les structures qui leur sont destinées ; c'est une excellente manière de déculpabiliser les décideurs et les acteurs éducatifs ; mais c'est également la possibilité de mettre en place de nouvelles politiques sociales, qui, se présentent comme des « remèdes » contre ces tendances condamnables. Ces nouvelles mesures se basent sur des principes (inscriptions sur une durée établie, contrats, contraintes, pré inscriptions, réservations d'activités ou d'accueil ; présentation des enfants par leurs parents pour les responsabiliser ») qui vont, bien entendu, renforcer encore l'exclusion initiale.
- Une fois que le public qui en aurait le plus besoin ne les fréquente plus, ces structures enrichissent considérablement leur fonctionnement : la cantine devient restaurant , l'offre d'activités se diversifie et se professionnalise...

Validité de ce modèle dans le champ périscolaire et éducatif

Sur le modèle de cette exclusion de la cantine, des enfants de milieu pauvre, c'est ainsi toute l'offre d'accueil de l'enfance, l'ensemble des équipements qui leur sont ouverts ou destinés, qui mettent en place progressivement des modes de fonctionnement, des réglementations, des choix de contenus qui favorisent cette désertion.

Les centres de loisirs et les garderies, se sont en effet sur la même période centralisées, éloignées de l'espace de vie immédiat des enfants des quartiers pauvres et ont adopté des règlements et pratiques d'inscription, de paiement, de réservation, d'exclusion des enfants dont un ou les deux parents ne travaillent pas qui aboutissent à la désertion des enfants pauvres ; du coup l'activité proposée par ces centres peut s'adapter à son nouveau public (les enfants des classes moyennes) répondant à leurs besoins et désirs et renforçant, au passage, un peu plus l'inadaptation de cette offre aux yeux des enfants pauvres, ce qui les dissuade assez efficacement de revendiquer d'y être intégrés : reproduction de l'organisation scolaire au sein des structures, séparation des âges, centration sur un programme d'activités pré-pensé par l'équipe, spécialisation des intervenants, et surreprésentation des activités culturellement valorisées, qui plaisent aux parents des classes moyennes, etc.

Si la désertion des enfants des familles pauvres des garderies et centres de loisirs est parfois reconnue, l'exclusion de ces mêmes enfants des structures sportives et d'animation moins formelles, passe beaucoup plus inaperçue ; ces dix dernières années, on a ainsi assisté à l'éviction de ces enfants de lieux et services qui semblaient vraiment leur être destinés et les définir, à savoir les clubs sportifs.

Les enfants des milieux pauvres fréquentent, en effet, de moins en moins les pratiques sportives en club ; les raisons en sont variées et assez cruellement efficaces :

- Les clubs sportifs en tant qu'émanations d'associations locales dépendent pour leur organisation de la mobilisation bénévole des adultes en lien avec l'activité proposée aux enfants ; de fait, pour des raisons sociologiques bien connues, ce sont les parents des classes moyennes qui s'investissent de nos jours le plus dans l'activité associative ; dès lors, il n'est pas étonnant qu'apparaisse, malgré une bonne volonté incontestable, une tendance à focaliser les activités et les modes d'animation de ces clubs aux besoins et attentes de leurs propres enfants. D'autant que cette focalisation vers les enfants des classes moyennes se présente souvent pour ces associations comme une pure question de survie économique.
- La nature associative de ces activités favorise un manque d'investissement certain de la part des collectivités locales qui peuvent à loisir limiter leurs aides, ou les subordonner à l'orientation des activités de l'association en conformité avec les priorités municipales.
- Le fonctionnement associatif nécessite une part d'autofinancement par les familles des frais de fonctionnement (et d'équipement) qui s'avère souvent insupportable pour les familles pauvres ; d'autant que celles-ci ont souvent plusieurs enfants en âge de pratiquer des activités sportives. Du coup on rencontre fréquemment dans les quartiers, des enfants inscrits en septembre dans des clubs ou des activités qu'ils abandonnent le mois d'après quand est venue l'heure d'acquérir l'équipement coûteux ou de payer le premier trimestre, une fois passée la traditionnelle « période d'essai »
- La vie des clubs, en elle-même, repose depuis toujours sur la mobilité et l'investissement des parents ; ainsi, ces derniers savent comment il est indispensable d'accompagner le dimanche ou le samedi les enfants sur les lieux des tournois et rencontres, qui peuvent être assez éloignés ; les enfants de parents qui n'ont pas de moyens de transport, qui connaissent mal la région, épuisés par leur semaine, qui connaissent des difficultés de communication, sont souvent assez gracieusement convoyés par les parents des autres mais on voit les limites immédiates de ce type d'entraide : la culpabilisation implicite perçue par les enfants du manque de mobilisation de leurs parents, la fatigue des « parents » bénévoles, et la baisse du nombre de ces derniers aboutit tout naturellement au fait que les enfants pauvres en France, font de moins en moins de sport en club et ne connaissent plus que des activités dites d'initiation ou de découverte, souvent sans lendemain, proposées épisodiquement par les communes.

- Plus pernicieux est le facteur d'exclusion qui provient de l'intégration par l'enfant lui-même de la contradiction générée par sa présence dans un club qui n'accueille plus des enfants comme lui. Le style des entraînements tend par exemple à devenir de plus en plus axés sur la discipline et l'autonomie des enfants et à mettre de côté les moments de vie, de jeux, voire à les prohiber ou les interdire. Les enfants qui ont le plus besoin pour eux-mêmes de moments de vie de groupe avec l'expérience des conflits, des chahuts, des initiations entre pairs sont très vite considérés comme insupportables, puis rentrent facilement dans une spirale d'exclusion des institutions et structures qui devraient les initier à la vie en collectivité.

Plus étonnante encore est la propension des « Maisons des jeunes » à proscrire de leur fonctionnement toute dimension d'accueil régulier en collectif de façon libre. Partout, on multiplie la pratique d'inscription obligatoire préalable à toute entrée qui interdit aux adolescents de se présenter accompagnés de leurs amis ou camarades, quand ceux-ci ne sont pas inscrits. On multiplie également les obstacles à l'inscriptions des enfants pauvres et surtout parmi eux, ceux de parents étrangers : dossiers d'inscription de plus en plus lourds et complexes, demandes verbales inacceptables de documents impossibles à fournir (photocopie de cartes d'identité) ou obligation, selon une morale très culpabilisatrice, pour les parents de ces jeunes de venir eux même présenter leurs enfants, et souvent, par la même occasion, de signer des chèques de caution préventifs des dégâts que ceux-ci pourraient causer. On ne rentrera pas dans le détail, mais on voit comment ces contraintes qui se multiplient sont extrêmement efficaces pour décourager les parents qui ne sont pas à l'aise avec les administrations ; il est tellement plus simple dans ce cas de ne pas fréquenter ces structures, qui ne peuvent être vécues par les parents que comme des sources de complication d'une vie souvent déjà bien difficile. Comme dans le cas des cantines ces Maisons des Jeunes, s'adaptent à l'exclusion qu'elles organisent en développant une offre qui, en répondant aux besoins de leur nouveau public (les préadolescents des classes moyennes), s'éloignent au même rythme des aspirations des adolescents pauvres. Ces derniers en effet mettent souvent en avant leur désir de trouver dans une structure éducative une ambiance personnalisée, accueillante se rapprochant d'un « foyer », d'un espace privilégié « entre-soi », une « non spécialisation du temps », une liberté d'aller et venir, une grande disponibilité des animateurs aux sollicitations directes des jeunes.

Les adolescentes et préadolescents des classes moyennes (qui fréquentent ces structures généralement plus jeunes pour réaliser une continuité avec la fin de leur accueil en centre de loisirs) recherchent en effet plutôt, dans ces lieux, des animations spécialisées, animées par des professionnels, des projets valorisants à titre personnel, l'usage et l'accès à du matériel dont la maîtrise constitue une plus value sur le plan culturel, etc.

Là encore, il n'est nul besoin de théorie du complot pour expliquer l'absence étonnante de sens critique dont peuvent faire preuve les équipes de direction de ces structures ou certains de leurs acteurs ; le sentiment de répondre à « une » demande dispense en effet bien souvent de se poser la question de savoir « de qui émane la demande ». On feint de croire ou on croit réellement quelques fois que les enfants des milieux pauvres auraient les mêmes besoins et les mêmes attentes que ceux des classes moyennes ; dans les faits, il n'en est évidemment rien et pour s'en convaincre, il suffit de discuter un petit peu avec les jeunes des quartiers.

On n'ennuiera pas le lecteur en explorant plus avant les rouages de cette exclusion des enfants et jeunes pauvres hors des structures qui avaient été pensées et mises en place en priorité au nom des classes populaires, d'autant que les rouages de ce phénomène sont assez semblables d'une structure à une autre. Il faut cependant prendre bien la mesure du nombre important de structures concernées. Ainsi ce phénomène est encore plus perceptible dans la catégorie de ce qu'on ne peut justement plus appeler « colonies de vacances ».

Dans les années 40-50, les premières colonies de vacances, les centres de loisir et les séjours pour les enfants ont bien été pensés et destinés aux enfants de milieux défavorisés, populaires.

Or, ce droit à une éducation collective et de dépaysement n'existe plus aujourd'hui pour ces enfants. Ce sont désormais les enfants des classes moyennes et bourgeoises qui participent à ce genre d'activités. D'ailleurs, il ne s'agit plus de colonie, ni de séjours, ni même d'apprendre la vie en collectivité, mais de consommer de l'activité et on parle de stages avec des dominantes « cirques », « Star'ac », etc.

Pour être un peu plus complet, il resterait également à aborder la dérive des centres sociaux qui tendent de plus en plus à devenir de simples maisons de quartier avec des activités centrées sur les familles de classes moyennes, en ne réservant aux familles pauvres que la permanence de la conseillère, l'écrivain public et l'inénarrable groupe « de parents » (forcément en difficulté).

On ne parlera même pas ici des pratiques liées aux conservatoires, écoles de musique, de danse ou d'arts plastiques ; les pratiques discriminatoires de ces lieux ne datent pas en effet pas d'hier. Ce qui est nouveau par contre, c'est la nouvelle façon « décomplexée » que mettent en avant ces lieux d'imposer des politiques tarifaires scandaleuses et ouvertement élitistes.

Ce qui est remarquable et inquiétant derrière les mutations d'orientation et de public de structures destinées à l'accueil de l'enfance et à l'accès à l'éducation, c'est leur généralité, et l'absence de visibilité du phénomène qui les caractérise.

On a vu dans les exemples ci-dessus comment cette invisibilité de l'exclusion peut persister et éviter de susciter dans l'opinion publique une juste indignation ; pire, on voit comment cette mutation des bénéficiaires donne généralement l'impression à ceux qui s'en trouvent exclus d'être encore acteurs de cette exclusion. Souvent, dans le discours des enfants ou adolescents, on observe que ce n'est pas eux qui se sentent rejetés mais qu'ils ont, au contraire, l'impression d'avoir choisi leur « non fréquentation ». Ils manifestent ainsi leur désapprobation des choix pédagogiques et éducatifs qui ont été faits et comment ceux-ci sont réellement éloignés de leurs besoins. La situation est alors propice pour, dans un second temps, culpabiliser les parents et enfants des milieux pauvres de leur manque de participation à la vie publique, en attendant de leur imposer des dispositifs plus disciplinaires.

Vers l'exclusion des enfants pauvres hors de leurs établissements scolaires ?

Il y a quelque chose d'extrêmement pervers de dissimuler sous un étalage d'objectifs sociaux et culturels, l'accentuation de phénomènes d'exclusion de certains publics. Toute municipalité aujourd'hui peut faire ainsi socialement bonne figure en organisant de multiples séjours, sorties, en ouvrant des activités... tout en chassant en premier lieu les enfants et les jeunes qui ont le plus besoin d'un accès à leur droit à l'éducation.

Dans les quartiers, on commence à voir de plus en plus clairement comment les enfants des familles pauvres sont décidément relégués dans leurs appartements, interdits de cages d'escaliers, d'espaces publics et, pour finir, chassés de leurs propres équipements au bénéfice des enfants, familles et jeunes d'autres quartiers qui viennent profiter des structures ainsi « libérées ».

Dans cette perspective, comment ne pas s'inquiéter encore davantage de l'amorce volontariste d'une politique de déssectorisation qui prend ouvertement comme objectif d'obliger les enfants et jeunes des quartiers de se déplacer ou d'ouvrir au sein des établissements qu'ils fréquentent des filières dites d'excellence qui, dans les faits, ne leur bénéficient souvent même pas ? (Ce sont en effet, les enfants des classes moyennes présents dans ces établissements, qui savent souvent saisir l'opportunité de telles structures). On prend, aujourd'hui, le risque de voir se compléter ce grand mouvement d'exclusion des enfants des milieux pauvres ... par leur renvoi de leurs propres écoles et collèges.